



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - TACCONI - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Olivier DUVAL.

N° 2018/31

**Objet : Attribution du marché d'achat et de maintenance du parc de photocopieurs**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 29 novembre 2017, pour le remplacement des matériels existants « photocopieurs et imprimantes » de la CCLPA, par l'acquisition de 13 photocopieurs multifonctions neufs avec une maintenance sur site.

La date de remise des offres était fixée au 3 janvier 2018 à 12h. Quatre offres ont été reçues.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée conformément aux articles 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de :  
valeur technique : 40 % / prix global de la prestation : 30 % / SAV (Délais d'intervention, remise en état de fonctionnement, ...) : 25 % / développement durable (machines) : 5 %

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont choisi de retenir la société SHARP Business Systems France domiciliée 31036 Toulouse pour un montant de :

- Montant HT acquisition des photocopieurs : 20.638,65 €
- Montant estimatif HT annuel coût copies : 9.162,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à la société SHARP Business Systems France domiciliée 31036 TOULOUSE le marché d'achat et de maintenance du parc de photocopieurs de la CCLPA, selon les montants indiqués ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal et aux Budgets Annexes de la CCLPA.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 mars 2018.



Le Président,

Raymond GARDELLE

